

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026-04-062-DGS

Nomenclature : 5.3

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DE DIFFÉRENTS ORGANISMES EXTÉRIEURS

Votants : 31

Mme Delavenne et M. Claverie ne participent pas au vote

Abstention : 4

M. Roblès, Mme Cassaing, M. Gomez et Mme Dios

Votes exprimés: 27

Pour: 27

Contre : /

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DOMET, Mme MOUNIER, M. GARANS, Mme TROISVALLETS, M. CENDRES, Mme PICAT, Mme PANELAY, M. MIREMONT, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. MARQUEZ, Mme DANELON, M. FARGES, Mme BAULON, M. CLUCHIER, M. THIAM, Mme LOGEZ, M. BRON, Mme VOLTAS, M. DUPOY, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. GOMEZ, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme LASSALLE procuration à Mme BAULON
Mme BIRLES procuration à Mme LOGEZ
Mme DIOS procuration à Mme CASSAING

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme ORDUNA

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	33

Fait à Tarnos,
le 3 avril 2026

Pour extrait certifié
conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de La publication sur
le site Internet de la Mairie le :*

07/04/2026

M. le Maire expose,

En vertu de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes ».

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2121-29 et L 2121-33,



Considérant la nécessité de désigner les représentants de la Commune au sein des différents organismes, associations ou syndicats.

DÉLIBÈRE

DÉSIGNE les représentants de la Commune au sein des différents organismes comme suit:

HABITAT JEUNES SUD AQUITAINE	MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL DE CASTILLON (MECS)
<ul style="list-style-type: none"> • M. Alain PERRET • M. Patrick DUPOY • Mme Isabelle PANELAY • Mme Élisabeth MOUNIER 	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Isabelle PANELAY
	RESIDENCE TARNOS OCEAN
	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Isabelle DUFAU
CENTRE CULTUREL ET SOCIAL BOUCAU - TARNOS	SOCIETE INTERCOMMUNALE CULTURELLE ET SPORTIVE BOUCAU TARNOS (SICSBT)
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Élisabeth MOUNIER (titulaire) • M. Didier MIREMONT (suppléant) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Aurélie ORDUNA • Mme Élisabeth MOUNIER
COMITE DES FETES	OFFICE DE TOURISME DU SEIGNANX
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Aurélie ORDUNA • Mme Élisabeth MOUNIER 	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Cécile TROISVALLETS • M. Wilfried CLUCHIER
ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE DFCI	ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE (ACCA)
<ul style="list-style-type: none"> • M. Nicolas DOMET 	<ul style="list-style-type: none"> • M. Nicolas DOMET
SECRETARIAT PERMANENT POUR LA PREVENTION DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES DE L'ESTUAIRE DE L'ADOUR	ASSOCIATION FERME SOLIDAIRE – ECOLIEU LACOSTE
<ul style="list-style-type: none"> • M. Nicolas DOMET • Mme Danièle BIRLES 	<ul style="list-style-type: none"> • M. Nicolas DOMET
	CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS
	<ul style="list-style-type: none"> • M. Nicolas DOMET



CONSEIL PORTUAIRE

- M. Marc MABILLET (titulaire)
- Mme Cécile TROISVALLETS (titulaire)
- M. Alain PERRET (suppléant)
- Mme Danièle BIRLES (suppléante)

COMITE STRATEGIQUE TERRITORIAL DU PORT DE BAYONNE

- M. Marc MABILLET (titulaire)
- Mme Cécile TROISVALLETS (suppléante)

COMMISSION PORTUAIRE DU BIEN-ETRE DES GENS DE MER

- Mme Nelly LALANNE

ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

Collège Langevin Wallon : M. Patrick DUPOY

LP Ambroise Croizat : Mme Nelly PICAT

ECOLE NOTRE DAME DES FORGES

- M. Emmanuel SAUBIETTE

ASSOCIATION CELESTE

- Mme Nelly PICAT

AGENCE DÉPARTEMENTALE D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES (ADA CL)

- M. Marc MABILLET (titulaire)
- M. Alain PERRET (suppléant)

AFIPADE

- Mme Isabelle PANELAY

CENTRALE D'ACHATS DU NUMÉRIQUE ET DES TÉLÉCOMS

- M. Alain PERRET

ASSOCIATION ACHATS PUBLICS RESPONSABLES

- M. Alain PERRET

DÉLÉGUÉ A LA DÉFENSE

- M. Didier FARGES

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr